

Réponse à la consultation de la CRE sur le cadre tarifaire des opérateurs

Consultation 2019-003 du 14 février 2019

Date : Mars 2019

Réponse à la consultation de la CRE sur le cadre tarifaire des opérateurs

Consultation 2019-003 du 14 février 2019

Question 1 : Partagez-vous le bilan globalement positif du cadre tarifaire mis en œuvre par la CRE depuis 10 ans ?

L'AFG partage le bilan globalement positif du cadre tarifaire.
La CRE doit toutefois être attentive à ce que les variations de tarifs restent raisonnables.

Question 2 : Partagez-vous les grands enjeux identifiés par la CRE pour la prochaine génération de tarifs ?

L'AFG partage les trois enjeux identifiés par la CRE : la maîtrise des investissements, l'encouragement à l'innovation et la poursuite d'objectifs ambitieux en matière de qualité de service.

Il conviendrait également de travailler sur la flexibilité entre les systèmes électriques et gaziers dans une logique de « couplage » des énergies.

Question 3 : Considérez-vous comme la CRE qu'une durée de la période tarifaire de 4 ans est adaptée pour l'ensemble des tarifs ?

L'AFG considère qu'une période de 4 ans est adaptée.

Question 4 : Etes-vous favorable à la publication par les opérateurs de prévisions indicatives du tarif au-delà de la période tarifaire en cours et sur 4 années glissantes ?

L'AFG propose avant de pouvoir se prononcer de préciser la notion « un modèle tarifaire simplifié ». Il conviendrait également de préciser le contenu attendu des données communiquées par les gestionnaires de réseaux et de préciser leur caractère engageant.

Compte tenu du fait que cette prévision ne résulte pas d'une négociation engageante entre les GRD et la CRE, il s'agit de la meilleure vision que chacun de ses deux acteurs peut avoir. Cette vision ne peut en aucun cas être engageante.

L'AFG rappelle que la CRE est la mieux à même de fournir à l'ensemble du marché une prévision d'évolution des tarifs au-delà de la période tarifaire sur la base des revenus des GRD, GRT

Question 5 : Etes-vous favorable aux principes de fonctionnement du CRCP envisagés par la CRE ?

Les membres de l'AFG sont majoritairement favorable au dispositif proposé par la CRE .

Certains membres sont satisfaits du modèle actuel de fonctionnement du CRCP en particulier du modèle d'une apurement lissé pour le transport et estiment que l'intérêt de modifier les modalités de fonctionnement actuelles n'apparaît pas évident.

Question 6 : Etes-vous favorable au principe envisagé par la CRE d'évolution du calcul du CRCP pour coordonner les tarifs de transport et de distribution d'électricité ?

L'AFG n'a pas d'avis sur cette question.

Question 7 : Etes-vous favorables à la reconduction du mécanisme de régulation incitative des charges d'exploitation en vigueur pour les prochains tarifs ?

L'AFG est favorable à cette reconduction

Question 8 : Etes-vous favorable à la reconduction du mécanisme incitant les opérateurs à maîtriser leurs charges de capital au même titre que leurs charges d'exploitation sur un périmètre d'investissement « hors réseaux » ? Le cas échéant, pensez-vous que les systèmes d'information de pilotage du réseau ou de mise à disposition des données devraient être exclus du périmètre « hors réseaux » incité et faire l'objet d'une régulation « classique » avec inclusion automatique dans la BAR des investissements réalisés ?

Les membres de l'AFG estiment ne pas avoir beaucoup de recul sur le système mis en place lors du dernier ATR

Concernant les systèmes d'information, le dispositif retenu doit viser à faciliter les transformations nécessaires du fait de la digitalisation à l'œuvre dans les économies française et internationale. Les nombreuses évolutions attendues, et qui devront être conduites dans des délais brefs, font qu'une trajectoire fixée pour 4 ans pourrait être peu adaptée.

Question 9 : Etes-vous favorable au maintien des principes généraux de fonctionnement du CRCP et de partage des risques entre les gestionnaires de réseaux et les utilisateurs ?

L'AFG est favorable à ce maintien.

Question 10 : Etes-vous favorable à maintenir la compensation au CRCP des pertes et profits des gestionnaires de réseau dus aux variations de consommations / souscriptions ?

Question 11 : Etes-vous favorable à maintenir les charges de capital liées aux réseaux au CRCP pour ne pas envoyer d'incitation à réduire le volume d'investissement à court terme ?

L'AFG est favorable à ce maintien

Question 12 : Etes-vous favorable au maintien des charges d'énergie/ de pertes partiellement au CRCP afin d'inciter les gestionnaires de réseau à les réduire ?

L'AFG est favorable à ces dispositions.

Les opérateurs proposent de conserver la possibilité d'ajuster les prévisions chaque année.

Il est également proposé d'harmoniser les taux de couvertures à 80 % pour l'ensemble des GRD.

Question 13 : Que pensez-vous du périmètre des charges prises en compte au CRCP ?

L'AFG estime qu'il est possible d'inclure dans le périmètre de l'incitation, hors CRCP les charges de personnel, qui sont prévisibles.

Concernant les impôts et taxes, par définition peu prévisibles en cas d'évolution, il serait souhaitable qu'ils figurent pour partie dans le périmètre du CRCP, sous réserve de bien le définir et de prévoir une clause de révision

Les charges liées au SI pourraient également figurer au CRCP, de façon à accélérer leur évolution. Il en est de même pour les charges et recettes liées au raccordement des stations de biométhane, pour lesquelles l'essor est conditionné par de nombreux facteurs pendant la phase de lancement.

Question 14 : Etes-vous favorable au maintien des principes qui régissent le cadre de régulation en vigueur concernant les dépenses d'investissement des différents opérateurs d'infrastructures régulées ?

L'AFG est favorable

Question 15 : Partagez-vous la position préliminaire de la CRE selon laquelle une rémunération explicite des actifs amortis toujours exploités n'est pas souhaitable ?

L'AFG demande que la réflexion soit plus approfondie.

Une réponse plus circonstanciée pourrait être apportée par l'AFG si la CRE explicite les raisons de cette demande.

Question 16 : Partagez-vous la position préliminaire de la CRE selon laquelle une rémunération explicite des subventions d'investissement n'est pas souhaitable ?

Question 17 : Etes-vous favorable aux évolutions des modalités de calcul de la rémunération des actifs des opérateurs, envisagées par la CRE, et principalement la différenciation des taux de rémunération des actifs historiques et des nouveaux actifs ?

L'AFG manque de recul sur cette mesure. L'AFG est dès lors très réservée sur cette mesure et la manière dont elle pourrait être mise en œuvre.

Question 18 : Jugez-vous satisfaisants le principe et les paramètres (taux de partage, plafond de l'incitation) du mécanisme de régulation incitative des coûts unitaires d'investissement introduit par les délibérations tarifaires ATRD 5 et TURPE 5 HTA BT ?

L'AFG estime que l'idée peut être pertinente. L'AFG n'y est pas opposée mais manque de recul.

Ce dispositif doit vraiment tenir compte des réalités de terrain (par exemple les coûts unitaires en milieu rural étant très différents des coûts en milieu urbain sans préjuger de l'efficacité de ces derniers).

Question 19 : Avez-vous des observations à formuler sur le cadre incitatif en vigueur et les évolutions envisagées par la CRE pour les grands projets de transport ?

L'AFG n'est pas opposé aux évolutions proposée dans la mesure où les terminaux méthaniers en sont exclus.

Question 20 : Avez-vous des remarques sur l'application de la régulation incitative à la maîtrise des coûts des grands projets à des projets de taille plus réduite, sélectionnés de façon aléatoire ou discrétionnaire ?

L'AFG est favorable à cette proposition dans la mesure où le nombre et la quantité d'audit fait l'objet d'une analyse coût efficacité.

Question 21 : Quelles évolutions du cadre incitatif en vigueur pour les projets d'interconnexion vous sembleraient pertinentes ?

Le mécanisme n'a pas été utilisé en gaz. L'AFG n'a dès lors pas d'avis.

Question 22 : Etes-vous favorable à la définition des coûts échoués proposée par la CRE ?

Oui l'AFG partage cette définition, tout en soulignant que chaque cas est spécifique.

Question 23 : Etes-vous favorable aux principes que la CRE propose de retenir pour le traitement des coûts échoués et qui sont ceux déjà en place dans l'ATRT ?

L'AFG est favorable à cette au maintien pour le gaz du traitement des coûts échoués actuels qui sont ceux déjà en place dans l'ATRT.

Il existe des cas où il est nécessaire d'anticiper le travail alors que le projet n'est pas décidé (projet incertains ou importants)

Question 24 : Partagez-vous l'analyse de la CRE selon laquelle seuls les frais d'études sans suite devraient être couverts par le tarif ?

Oui l'AFG partage cette analyse en particulier lorsque ces études ont été approuvées par la CRE.

Question 25 : Pour les investissements à cycle long, êtes-vous favorable à la proposition de la CRE concernant la rémunération des immobilisations en cours (IEC) ?

L'AFG est favorable à cette proposition.

Question 26 : Etes-vous favorable au maintien d'une trajectoire de R&D telle que fixée actuellement ? Etes-vous favorable à la révision de ces montants au bout de deux ans ?

L'AFG est favorable à cette proposition de maintien d'une trajectoire de R&D telle que fixée actuellement.

L'AFG est également favorable à un dispositif permettant une révision de ces montants à mi-parcours. Une telle révision permettra de gagner en efficacité dans l'adaptation aux innovations technologiques.

Question 27 : Etes-vous favorable à la mise en place d'un tel mécanisme dans le secteur du gaz ? Avez-vous des suggestions d'évolutions qui permettraient d'améliorer le déploiement de technologies smart grids par les opérateurs ?

Une symétrie entre les smart grid gaz et les smart grid électriques sur ces thématiques n'est pas forcément nécessaire.

Compte tenu des évolutions prévues, le système pourrait être adapté puis testé en gaz

Il est proposé si des besoins ponctuels étaient identifiés d'utiliser le dispositif de R&D proposé en question 26

Question 28 : Les évolutions envisagées par la CRE vous semblent-elles être pertinentes pour améliorer la transparence des opérateurs sur leurs projets de R&D et d'innovation ? Avez-vous d'autres suggestions pour améliorer cette transparence ?

L'AFG est favorable à la transparence sur les projets de R&D et d'innovation et rappelle le périmètre de ces projets doit être validé par la CRE.

L'AFG appelle l'attention de la CRE sur le fait que fixer une trajectoire sur 4 ans est complexe et qu'un dialogue régulier est nécessaire.

Question 29 : Etes-vous favorable à la démarche envisagée par la CRE pour inciter les opérateurs à favoriser l'innovation de l'ensemble des acteurs ?

L'AFG est favorable à cette proposition mais il convient d'être prudent, les coûts des opérateurs étant in fine supportés par les utilisateurs des réseaux.

Il convient d'évaluer les demandes des acteurs selon plusieurs critères, notamment savoir si la demande fait partie des activités régulées des opérateurs, si l'opérateur de réseau est le plus efficace pour répondre à la demande, si elle concerne la majorité des acteurs.

Question 30 : Quelles sont, selon vous, les thématiques prioritaires sur lesquelles les opérateurs doivent être incités ? Partagez-vous la priorité identifiée par la CRE sur les délais de raccordement ?

L'AFG partage la priorité identifiée par la CRE sur les délais de raccordement

Deux autres axes sont prioritaires : le traitement des réclamations et la fluidité dans la transmission des données (dont celles nécessaires aux nominations) et informations nécessaires à la digitalisation.

Par ailleurs, l'AFG souhaite que des travaux d'uniformisation des clauses aux contrats d'accès aux réseaux soient engagés aussi bien électricité que gaz.

Question 31 : Etes-vous favorable à la mise en œuvre envisagée par la CRE d'un ou plusieurs indicateurs statistiques sur la distribution géographique de certains indicateurs de qualité d'alimentation et de service ? Avez-vous des propositions à faire ?

L'AFG n'est pas favorable à cette évolution dans la mesure elle complexifie très fortement le dispositif actuel.

Question 32 : Etes-vous favorable à l'introduction envisagée par la CRE d'indicateurs environnementaux ? Considérez-vous qu'ils doivent faire l'objet d'une incitation ?

L'AFG estime ce sujet important mais constate qu'il est déjà traité par ailleurs (autorité concédante).

Il est possible d'y réfléchir, même s'il convient de rappeler que l'introduction de tels indicateurs nécessiterait des précisions quant au mécanisme envisagé et qu'une incitation sur de tels indicateurs semble à ce stade prématurée.

Question 33 : Avez-vous toute autre proposition ou remarque sur le cadre de régulation tarifaire ?

L'AFG n'a pas de remarques complémentaires.

8 titulaires



29 associés



5 partenaires



Environ 600 sociétaires

L'Association Française du Gaz (AFG) est le syndicat professionnel de l'ensemble de l'industrie gazière française. Elle représente l'ensemble des métiers de la chaîne gazière.